

La CFDT-Culture continuera avec vous à suivre :

- **l'avenir des écoles**, qui seront bientôt régionalisées. Rappelons que le texte sur les EPSCP est toujours bloqué au conseil d'Etat...

- le **statut des enseignants-chercheurs** que la CFDT-Culture porte depuis la mise en place de ce chantier en 1984, avec le souhait que ce statut se rapproche de celui des universitaires

- **l'avenir des enseignants-associés**, et la pérennisation de leur situation au bout de six années de contrats

- la mise en œuvre de contrats pour **les enseignants vacataires**. Le contrat-type a reçu l'aval du contrôle financier à la mi-mars 2007. Nous vous assurons que nous porterons une vigilance particulière aux propositions qui leur seront faites. Mais tous ne pourront y avoir accès, et nous regrettons la forte désinformation qui a eu lieu. La CFDT-Culture, associée à la création de ces contrats, sera assurément un de leurs interlocuteurs.

- **le traitement juste des vacataires administratifs, le respect et la régularisation éventuelle des personnels recrutés pour des besoins ponctuels**, avec la prise en compte de leur formation et des missions qu'ils remplissent (un remplacement de catégorie A correspond à une vacation de même niveau). Les missions non ponctuelles doivent être pourvues par des personnels non précaires

- l'ouverture des **postes d'ATOS titulaires** nécessaires au bon fonctionnement des écoles

- le devenir des **personnels mis à disposition** au Ministère de la Culture, quel que soit leur ministère d'origine, mise à disposition remise en cause par l'administration générale

- les statuts précaires des personnels **ATOS sur crédits d'établissement**. La CFDT-Culture a obtenu pour eux, en 2006, la prime exceptionnelle de 300 euros servie aux autres personnels

► Dans le cadre de la consultation générale des personnels du Ministère de la Culture, plusieurs établissements sont appelés à un 2^e tour de scrutin.

Second tour, malgré tous les pièges et toutes les ornières, la CFDT-Culture continue son combat ! VOTEZ !

Si vous êtes agent des établissements suivants : l'école d'architecture de St Etienne, l'école d'architecture de Paris Val-de-Seine, l'école d'architecture du Languedoc-Roussillon, l'école d'architecture de Versailles, l'école d'architecture de Bordeaux, l'école d'architecture de Paris-Belleville, l'école d'architecture de Paris-Malaquais, l'école d'architecture de Marseille, l'école d'architecture de Nantes, l'école d'architecture de Strasbourg, l'école d'architecture de Paris La-Villette, la Villa-Arson, le CNSMD de Paris, le CNSMD de Lyon, l'Ecole du Louvre, l'INHA, la DDAI, le Quai Branly, **vous devez voter avant le 9 mai 2007.**

Votez DÈS Réception de votre matériel de vote !!

En effet le 1^{er} tour a été entaché de sérieux problèmes : de nombreux agents n'avaient pas le bulletin CFDT-Culture dans leur matériel de vote !

Si c'était votre cas, signalez-le immédiatement à votre administration et à nous-mêmes. Sachez qu'en cas de problème, l'administration dispose d'un volant de 5% de matériels de vote supplémentaires.

La CFDT-Culture, au sein des écoles, ne fait ni promesses vaines ni clientélisme, soutient les personnels les plus fragiles et met un point d'honneur à vérifier ses informations.

**RIEN N'EST JAMAIS JOUÉ
SI L'ON SE REFUSE À SUBIR
CHOISISSEZ ET
VOTEZ CFDT-CULTURE**

Le vote se fait par correspondance. Votre vote doit arriver dans la boîte postale avant le 9 mai 2007. NE PERDEZ PAS DE TEMPS NE LAISSEZ PAS LES AUTRES CHOISIR POUR VOUS

Les établissements concernés par le second tour des élections rencontrent, outre les problèmes généraux du ministère, des problèmes spécifiques, que la CFDT-Culture s'attache à résoudre.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (EP)

Le Ministère de la Culture a pour ambition d'améliorer le mode de gouvernance des EP et de diffuser les bonnes pratiques. Quel voeu pieu ! Mais nous en sommes très loin... La CFDT-Culture ne cesse d'interpeller le ministère sur ses responsabilités et ses obligations en tant que tutelle des établissements publics.

Une tutelle pleinement exercée et assumée est le seul garant de l'équité entre tous les agents, quelle que soit leur affectation.

Actuellement, l'absence affichée (et revendiquée !) de tutelle sur les établissements publics génère de plus en plus de conflits, de mécontentement et de déséquilibres. Nous pouvons le mesurer au nombre croissant de dossiers individuels et collectifs que les agents nous demandent de défendre.

La CFDT-Culture met son énergie au service de vos intérêts individuels et collectifs. Nous défendons, par tous les moyens, les droits de tous les personnels et un service public de qualité, accessible et égalitaire.

Pour cela, nous exigeons :

- que l'autonomie des établissements publics ne soit pas utilisée pour masquer une autorité ministérielle déliquescente et indifférente, mais qu'elle soit un outil efficace de gestion et de souplesse, dans l'intérêt du service public et de ses usagers,

- que l'exercice de la tutelle se fasse au profit d'une véritable équité entre tous les personnels, au nom de l'égalité de traitement, fondement du droit des fonctions publiques,

- que tous les régimes indemnitaires fassent l'objet d'une information transparente (en termes de montants, de plafonds et de seuils, de répartition), d'un suivi rigoureux, et d'une revalorisation suffisante pour ne pas la qualifier de « pansement sur une jambe de bois »,

- que tous les établissements bénéficient d'une subvention pour la cantine alignée sur les taux en usage au ministère (participation supérieure à 3 euros pour les agents situés aux indices les plus bas). Le déjeuner ne doit pas devenir une dépense qui grève le budget des personnels. Nous ne pouvons pas accepter que certains tarifs soient si élevés qu'ils en deviennent dissuasifs et interdisent l'accès à un repas. L'accès aux cantines doit être à la portée de tous, et tous les personnels doivent bénéficier des mêmes aides sociales en la matière,

- que les établissements dépourvus de restauration collective (cantine) mettent en place une solution sociale pour leurs agents : titres-restaurant, indemnités,...

- que chaque établissement mette en place une véritable politique d'action sociale, dotée d'un budget à la hauteur des exigences d'une réelle égalité de traitement (logement, activités et loisirs, séjours vacances des enfants, Chèque Emploi Service Universel),

- que chaque établissement dispose d'une commission de secours (commission d'action sociale chargée de proposer des solutions aux agents qui rencontrent de graves difficultés financières).

Votre vote donne à votre syndicat une représentativité et une légitimité qui lui permettent de vous défendre dans les meilleures conditions.

VOUS AVEZ DES DROITS, NOUS LES DÉFENDONS :

Droit à des actions de formation dynamiques : chaque agent doit avoir accès à une formation (professionnelle ou personnelle) et à un suivi administratif sérieux adapté ses besoins en formation, quitte à trouver des solutions ailleurs qu'au ministère.

Droit à un véritable suivi médical, et à des conditions de travail qui respectent vos droits fondamentaux et votre dignité. Les situations de **souffrance au travail** doivent être considérées avec sérieux et détermination. L'administration doit assumer ses obligations en matière **d'actions de prévention** (document unique, plan de prévention annuel, accueil des personnes handicapées, aménagement et adaptation des postes de travail, tabagisme, alcool, risque incendie...).

Tous les sujets relevant de l'hygiène et de la sécurité doivent être soumis aux CHS. En tant qu'agents, n'hésitez pas à saisir votre CHS si vos conditions de travail posent le moindre problème.

L'administration a les moyens de nos ambitions : qu'elle les mette en oeuvre, sans faux semblant, sans frilosité, sans hypocrisie et sans indifférence !



CNSMD de LYON

Les agents de cet établissement sont les grands oubliés des primes statutaires. Certains agents fonctionnaires ne perçoivent même pas le taux plancher des primes de leur corps ! Jusqu'à présent, l'administration n'est pas parvenue à régler durablement ce problème. Les représentants de la CFDT-Culture sont là pour vous soutenir, vous écouter, et vous représenter, sur ce sujet et sur toutes les autres préoccupations qui sont les vôtres.

MUSEE DU QUAI BRANLY

La CFDT-Culture a largement participé aux concertations qui ont entouré la missions de préfiguration de l'établissement. Ses représentants resteront vigilants sur tous les sujets qui concernent les agents du musée. Maintenant que celui-ci est ouvert au public, d'autres exigences et d'autres nécessités (conditions de travail, sécurité, accueil des usagers, pérennité du statut des agents...) apparaissent, et vos revendications seront défendues par vos représentants CFDT-Culture.

DDAI

Les représentants CFDT-Culture ont milité activement auprès de l'administration centrale et grâce à leur persévérance, ils ont obtenu la mise en place du CTP de la DDAI. C'est l'occasion pour vous, agents de la DDAI, de réinvestir cette instance de concertation et d'en faire un véritable lieu de dialogue qui devra débattre de vos conditions de travail, de l'organisation de vos services, et de vos revendications.

Les écoles nationales Supérieures d'Architecture

Onze écoles sont à nouveau appelées aux urnes. **Nous avons besoin de toutes vos voix.** Des résultats de ce scrutin, tant au niveau national que local, dépendent l'expression et l'aboutissement de nos revendications ainsi que la défense des personnels et de l'enseignement de l'architecture.

Les écoles d'architectures rencontrent des problèmes de toutes sortes, liés à leur passé historique (changement de tutelle ministérielle). Parfois leur fonctionnement et leur gestion nous font même douter de leur appartenance à la catégorie des établissements publics administratifs.

Les problèmes **d'hygiène de sécurité** y sont souvent négligés (un seul inspecteur d'hygiène et de sécurité a été chargé de 33 établissements d'enseignement), la médecine de prévention n'est pas ou mal assurée, l'action sociale inexistante, etc..

Par ailleurs certaines écoles sont **"sous-administrées"** par rapport au nombre d'étudiants accueillis. La **gestion administrative** de quelques écoles est chaotique, certaines sont dirigées par des directeurs/architectes plus préoccupés par leur carrière (et par l'activité de leur agence privée) et le prestige que leur confère le titre de directeur, que par le bon fonctionnement administratif et pédagogique et les conditions de travail des personnels de l'école qu'ils dirigent. En outre, les équipes administratives ne sont pas en capacité de suppléer aux manquements et aux absences de certains directeurs. Certains ont même une vision du **« management »** pour le moins singulière, héritées d'anciennes méthodes guerrières dont toutes les recherches sociologiques ont démontré l'inefficacité et l'aspect néfaste.

Les personnels : diversité et multiplicité des statuts = personnels mal traités

Les personnels titulaires et contractuels ATOS (culture et équipement) sont régulièrement oubliés dans les avancements de carrière. Les fonctionnaires de ces écoles sont isolés, et exclus des promotions proposées en CAP, pour les seules raisons que leur établissement n'intervient pas en leur faveur auprès du ministère, et que la tutelle ne fait pas son travail.

Les personnels enseignants-chercheurs et enseignants-associés subissent une vraie précarité de masse : contrats de travail d'une nature juridique contestable, perspectives d'évolution maigres...